

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} OCTOBRE

IL EST TROP TARD

On sait à quels résultats ont abouti les efforts tentés pour établir, soit avec M. Thiers, soit avec M. le maréchal de MacMahon, une République modérée et respectueuse des droits de tous. Il semble qu'après l'avortement des tentatives auxquelles avaient cependant concouru des hommes de talent dont plusieurs appartenaient et appartiennent encore au parti républicain, aucune illusion ne pût subsister. Il n'en est rien. Un journal républicain, à propos de l'élection des Deux-Sèvres, déclare que le seul moyen d'enrayer le mouvement d'opinion en faveur de la Royauté, est de se montrer modérés. Nous ne contestons pas la justesse de ces vues, mais le *Journal des Débats*, qui les émet, ajoute : « l'expérience a déjà été faite avec succès. . . » Là est la défaillance de mémoire. L'expérience de la République conservatrice n'a paru réussir que tant que le pouvoir a été dans les mains des conservateurs vrais. Du jour où la conduite des affaires publiques s'est trouvée exclusivement entre les mains des républicains, quelques mois ont suffi pour faire disparaître jusqu'aux dernières traces de modération. C'est justement parce que le pays sait fort bien que l'expérience n'a eu aucun succès qu'il ne songe pas le moins du monde à la renouveler. Il se souvient de ce qu'il lui en a coûté.

UN DISCOURS DE M. FERRY

Judi, à Epinal, M. Jules Ferry a prononcé, à la réunion de l'alliance républicaine de Saint-Dié, un discours dans lequel il s'est principalement occupé des Instructions de Monsieur le Comte de Paris. La République, a-t-il dit, fondée depuis dix-sept ans, a accueilli le Manifeste avec une dédaigneuse indifférence ; le gouverne-

ment ne craint pas les prétendants.

La République tient à honneur de laisser entière la liberté de l'attaque à ses ennemis ; le Manifeste servira sans doute de prétexte à un assaut contre le Cabinet, et peut-être quelques républicains saisiront-ils cette occasion de faire défection.

Si une crise éclate, tenez pour certain qu'elle sera difficile à résoudre ; alors soyons prêts pour tous les événements : mais heureusement l'alliance des républicains de la veille est prête à faire face aux assauts des monarchistes et des intransigeants, car au moment où la patrie réclame une trêve à tous les dissentiments, les commis voyageurs intransigeants parisiens sèment la calomnie et la haine contre les meilleurs serveurs de la République ; mais ils échoueront contre le bon sens des populations vosgiennes qui, placées à l'extrême frontière, savent que le plus grand ennemi du patriotisme est aujourd'hui l'esprit de discorde.

Dans ce passage, l'orateur semble avoir une claire perception de l'avenir. Oui, si une nouvelle crise éclate, il est certain qu'elle sera difficile à résoudre, et que la solution sera, dans tous les cas, bien fragile et bien précieuse ; et le conseil de M. Jules Ferry de se tenir prêts est bon même pour ceux auxquels M. Jules Ferry ne songeait pas à l'adresser. C'est aux conservateurs qu'il importe de ne pas se laisser surprendre par les événements, parce que cette fois, sous la conduite d'un chef énergique, avec un programme bien défini et conforme aux aspirations de la majorité du pays, ils peuvent et doivent remporter la victoire. Ainsi un enseignement utile aura pu être dégagé des vaines paroles de ce « cadavre récalcitrant » qui s'appelle M. Jules Ferry.

L'incident de Raon-sur-Plaine

Hier, à deux heures, on ne connaissait pas encore au ministère des affaires étrangères le résultat de l'enquête contradictoire à laquelle ont procédé avant-hier le procureur

général de Nancy et le procureur impérial de Colmar.

Ce résultat, quel qu'il soit, ne peut, d'ailleurs, exercer qu'une influence secondaire sur le règlement de l'affaire du 24 septembre.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir seulement si l'acte tragique du soldat Kauffmann a été commis sur territoire allemand ou sur territoire français. La violation de notre territoire est une des constatations les plus formelles et les plus sûres de l'enquête française, mais ce fait, si important qu'il soit, ne constitue qu'une aggravation de meurtre dont le soldat Kauffmann s'est rendu coupable.

A cinq heures, certains indices font prévoir que la chancellerie allemande sera d'accord avec la France pour envisager essentiellement l'affaire du 24 septembre au point de vue humain, c'est-à-dire au seul point de vue qui soit digne, en l'état, d'occuper surtout l'attention de deux nations civilisées.

Une dépêche de Berlin, adressée au *Figaro*, affirmait que des négociations étaient entamées entre les gouvernements français et allemand pour amener une amélioration dans les relations sur la frontière.

Cette nouvelle est sans fondement. Le ministre des affaires étrangères, dans les entretiens qu'il a eus avec le représentant de l'empire d'Allemagne, a seulement exprimé ses regrets sur l'état de tension qui existe sur la frontière, d'autant plus que le traité de paix signé par les deux puissances, et qui a réglé la question, est exécuté à la lettre par la France.

La *Petite France* publia en dernière heure la dépêche suivante :

« Le gouvernement allemand a spontanément décidé, sans avoir eu connaissance de l'enquête française et sans attendre le résultat des poursuites judiciaires qui suivront leur cours, d'accorder à la veuve Brignon une indemnité pécuniaire dont le montant sera fixé ultérieurement.

» Avis en a été donné ce soir au ministre des affaires étrangères par M. le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne. »

LES AUMONIER DES LYCÉES

Si la commission du budget avait laissé passer l'occasion de commettre une nouvelle sottise, cela nous eût bien étonné.

Malgré l'avis du rapporteur du budget de l'instruction publique et de M. Spuller, elle vient de supprimer le crédit de 200 mille francs affecté aux aumôniers des lycées.

Quel sera le résultat de cette économie ? Une diminution dans les recettes de ces établissements. M. Spuller, qui doit s'y connaître puisqu'il est ministre de l'instruction publique, a dit à la commission :

— Mais, messieurs, vous n'y songez pas ! Les aumôniers dans nos lycées sont une enseigne indispensable. Il ne faut pas vous imaginer que la majorité des pères de famille se désintéresse de l'enseignement religieux ; c'est le contraire qui est vrai. Si nous supprimons les aumôniers, la population de nos lycées va diminuer dans des proportions effrayantes pour leur budget.

M. le ministre aurait pu ajouter, à l'appui de ses très justes observations, que, pour conserver des élèves aux lycées de Caen et de Laval, ainsi qu'aux collèges communaux de Saint-Pol de Léon et de Lesneven, il n'a pas suffi de l'aumônier, et qu'il a fallu confier la direction de ces établissements à des ecclésiastiques. Sans cela, lycées et collèges seraient restés vides.

La commission du budget, au point de vue budgétaire, vient donc de commettre une grave erreur. Ce qu'elle prétend être une économie produira une grosse diminution de recettes. A-t-elle pensé à ce résultat fâcheux ? Eh oui, elle y a pensé ; elle sait parfaitement bien qu'un grand nombre de pères de famille enlèveront leurs enfants du lycée pour les mettre dans les écoles libres. Et c'est là ce qui prouve sa mauvaise foi en même temps que sa sottise.

Ce n'est pas, en effet, une économie qu'elle a prétendu faire ; c'est bel et bien un acte politique, c'est-à-dire un acte en dehors de sa compétence légale.

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VI

Une nouvelle à sensation

Plusieurs mois s'étaient écoulés. M. Antoine Tuloup, dont la blessure était moins grave qu'elle ne l'avait paru tout d'abord, était complètement rétabli.

Au commencement de l'été, il allait et venait déjà dans les rues et dans les environs de Châteaubriant, presque toujours seul, l'air sombre, préoccupé, comme si de mystérieux remords eussent torturé son esprit.

Ses promenades le dirigeaient toujours et comme malgré lui du côté de la métairie de la Fresnaie, mais il ne pouvait jamais s'en approcher de plus de cinq cents mètres sans qu'une force secrète ou une véritable terreur l'obligeassent à revenir sur ses pas.

Aussi, tous les gens des environs, fermiers ou métayers, le regardaient-ils avec étonnement et non sans quelque crainte superstitieuse, passer, solitaire, sur les routes et dans les chemins creux.

— On dirait, disait le père David à son ami Thomas, que le couteau de Jean Beaugard lui a coupé la parole.

— En tous cas, répondait Thomas, il lui a coupé la gaieté. M. Tuloup était un si bon vivant, autrefois !

— Mais est-on bien sûr, reprenait David, que ce soit Jean Beaugard qui l'ait frappé le premier derrière le buisson ?

— Sans doute, puisque la justice a condamné Jean.

— Oh ! cela ne prouve rien.

— Comment cela ?

— Sans doute, ne voit-on pas souvent le jury se tromper, et condamner des innocents. J'étais aux débats, moi, et je vous assure que celui qui paraissait le plus coupable des deux n'était pas Jean Beaugard.

— C'est ce que Fleury le vétérinaire m'a déjà dit.

— Oui, si j'avais été le jury, j'aurais envoyé au bûche M. Tuloup et non ce pauvre Beaugard.

M. Antoine Tuloup entendait de loin les paysans causer ainsi à voix basse, et comprenait bien que leurs suppositions n'étaient pas toujours à son avantage ; mais il affectait de mépriser tous les cancans.

Son idée fixe était de profiter de l'arrêt de la Cour d'assises et de donner suite à ses projets

d'union avec Françoise Dugast, la fille du riche fermier.

Son amour n'avait pas diminué ; il avait été, au contraire, comme aiguisé par les circonstances et surexcité par les difficultés.

Cette espérance l'obsédait.

La nuit, il avait d'horribles cauchemars dans lesquels son imagination le conduisait à l'église, devant le maître-autel, auprès de Françoise revêtue de sa toilette de mariée, et couverte de son grand voile ; mais au moment où il était pour passer l'anneau au doigt de sa femme, Jean Beaugard apparaissait, pâle comme un spectre, qui les séparait violemment en s'écriant :

— Maudit sois-tu, toi qui m'a volé ma fiancée, mon bonheur et ma liberté !

Et Tuloup, épouvanté, couvert de sueur, ses cheveux courts hérissés sur la tête, s'éveillait en sursaut, et cherchait vainement le sommeil pendant le reste de la nuit.

Le jour venu, M. Antoine riait de ses mauvais rêves et chassait ces lugubres pensées, mais elles revenaient la nuit suivante avec la même intensité.

A la fin, Tuloup se dit que le meilleur moyen de mettre fin à ces remords, à ces cauchemars et à cette situation équivoque, était de retourner à la Fresnaie et de reprendre les choses où elles en étaient le matin du crime.

Il prit donc un jour son courage à pleines mains,

s'habilla de ses plus beaux vêtements, frisa son épaisse moustache qui lui cachait la lèvre supérieure, brossa soigneusement ses cheveux, s'arma d'un élégant petit jouc, et, vers cinq heures du soir, quitta Châteaubriant et se dirigea rapidement vers la ferme des Dugast.

La soirée était magnifique, les oiseaux chantaient dans tous les buissons, en approchant à leurs petits à voler autour d'eux, mais Tuloup ne voyait rien, n'entendait rien, il était tout à sa pensée, tout à ses rêves.

Après une heure de marche, il s'engagea résolument dans le chemin creux qui menait à l'habitation, mais il lui fallut un véritable courage et un effort considérable pour dominer son angoisse et vaincre sa frayeur.

Qu'allait dire les Dugast qui devaient bien connaître son rôle dans l'affaire du 25 mai ?

Qu'allait lui dire surtout la jeune fille qui avait aimé Jean Beaugard jusqu'à le défendre même en cour d'assises ?

Quelle serait son attitude ? Comment le recevrait-elle ?

Mais Tuloup se rassura en pensant qu'après tout sa demande n'était pas une injure et que les Dugast seraient peut-être heureux de la voir revenir à la Fresnaie.

Fort de cette espérance, Tuloup fit une centaine de pas dans le chemin.

Mais, quand la passion est en jeu, les républicains radicaux ne se soucient pas plus de la loi que des règles parlementaires.

M. Spuller est opposé à l'expulsion immédiate des aumôniers; là encore, cet habile opportuniste voudrait appliquer sa devise: *lentement, mais sûrement*. Il propose donc « la suppression des aumôniers par radiation graduelle ». Il ne serait plus nommé d'aumôniers dans les lycées républicains; à mesure que l'un des titulaires arriverait à l'âge de la retraite, il serait remplacé par un membre du clergé paroissial.

Nous verrions se passer dans les lycées ce qui se passe dans les hôpitaux laïcisés; l'administration demanderait le prêtre quand elle en aurait besoin, et elle s'arrangerait de manière à n'en avoir pas besoin souvent. La République obtiendrait ainsi le même résultat, tout en jetant de la poudre aux yeux des parents.

Le rapporteur du budget de l'instruction publique, M. Burdeau, est partisan du projet ministériel; c'est un libre-penseur très avancé; mais il est professeur au lycée Louis-le-Grand, et ses connaissances professionnelles lui font entrevoir le péril.

Le ministre demandera à la Chambre le maintien des aumôniers, et vous verrez qu'il sera cette fois encore sauvé par la droite.

Si la commission l'emportait, les lycées seraient bien malades; ils ne battent déjà que d'une aile, ils ne font pas leurs frais, un seul excepté. Tous les autres coûtent cher à l'Etat; il ne suffit pas de leur fournir gratuitement le terrain et l'immeuble, il faut encore ajouter tous les ans sept à huit millions pour suppléer à l'insuffisance de la rétribution scolaire.

LES INSTITUTEURS CONGRÉGANISTES

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, vient de prendre l'arrêté suivant:

« Article 1^{er}. — Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1887-88, aucune nomination d'instituteurs publics congréganistes dans les départements ci-après désignés:

» Morbihan (Pas-de-Calais).

» Art. 2. — Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1887-88, aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans les départements ci-après désignés:

» Charente-Inférieure, Cher, Gard, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Lozère, Haute-Marne, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Oran. »

ÉTRANGER

Russie. — On télégraphie de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne*:

« La presse et l'opinion publique en Russie prennent absolument parti pour la France dans l'affaire relative à l'incident

survenu à la frontière. On n'accuse pas directement le gouvernement allemand, mais on dit que tous les incidents qui se produisent à la frontière sont les conséquences du mécontentement causé en Allemagne par les résultats anti-allemands des dernières élections du Parlement de l'empire en Alsace-Lorraine. »

ITALIE. — *L'Osservatore romano*, répondant à la *Riforma* qui avait traité de fable ce qu'il avait dit de « certains plis envoyés par la poste au Vatican et arrivés à destination avec leurs sceaux violés », maintient comme absolument certaine la vérité du fait et il ajoute:

« Quant au but que nous nous proposons, c'était de montrer aux catholiques comment le ministre Crispi respecte la liberté et l'indépendance du Pape; et M. Crispi pourra en profiter pour donner avis à ses employés de bien faire au moins certaines opérations quand ils les font. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 septembre.

La bonne allure du marché se maintient et les cours de nos rentes accusent un mouvement en avant: 3 0/0, 81.70; 4 1/2 0/0, 169.10.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,368. Les obligations foncières et communales conservent leur bonne tenue à 480 et 485. N'étant pas au pair elles laissent encore une marge de hausse suffisante pour attirer les capitalistes. Les Bons de la Presse sont bien tenus à 17.75 et 18.

La Société Générale est solidement établie à 460. Les bilans mensuels font prévoir un niveau plus élevé et plus en rapport avec la valeur réelle du titre.

La Banque d'Escompte est demandée à 467. On peut compter sur une reprise prochaine qui portera le titre aux environs du cours de 500.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 605.

Signalons de bons achats sur le Patrimoine à 75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Les Polices AB de l'Assurance financière ont donné lieu de nombreuses demandes. Le titre jouissant de garanties de premier ordre est digne de figurer dans les portefeuilles les plus sérieux.

L'action de Panama reste ferme à 365 en reprise de 10 francs sur les cours précédents. Il y a donc lieu de croire que ce mouvement de hausse s'accroîtra.

Nos actions de chemins de fer sont calmes. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

LISTE des élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr appelés à suivre les cours de l'École de cavalerie pendant l'année 1887-1888.

M. M.

Brécard (Charles-Théodore).
Pougin de la Maisonneuve (Alexandre-Claude-Marie-René).

Le Bailly de la Falaise (Louis-Venant-Gabriel).

Tillion (André-Marie-Joseph-Roger-Alfred).

Forqueray (Ludovic).

Aubert (Louis-Honoré).

Jeannard (Louis-Antoine-André).

Dinet (Paul-François-Xavier).

Bohrer de Kreugnach (Benjamin-Isaïe-Jean-Wilfrid).

D'Ollone (Charles-Alexandre-Marie-Céleste).

De Hauteclocque (Wallerand-Marie-Alfred).

Patissier (Georges).

Pascal (Albert-Joseph-Jean-Hilarion).

D'Apchier le Maugin (Irénée-Louis-Gabriel).

De la Chaise (Pierre-René).

De Laage de Chaillou (Charles-Emmanuel).

Bardi de Fourtou (Joseph-Marie-François-Albert).

Lehr (Paul-Ernest-André).

Schneider (Paul-Félix).

De Gondrecourt (Henri-Léopold-Marie-René).

Vidal de Lausun (Joseph-Paul-Maurice).

De Bouillé du Chariol (François-Amour-Marie-Joseph).

Chevalier Rufigny (Jacques-Antoine-Paul).

De Masrand (Jean-Marie-Daniel-André).

Faure (Marie-Félix-Alexandre).

De Truchis de Lays (Jean-René-Marie).

Ladey (Aubin-Léon-Bernard).

Lelixerant (Paul).

Garnier de la Roche (Charles-Frédéric).

Millin de Grandmaison (Georges-Charles-Alfred-Marie).

Bedoin (Victor-Émile).

Bernard (Paul-Louis).

Donjon de Saint-Martin (Gabriel-Henri-Joseph).

Vial (Félix-Alexis-François-Victor).

Leroux de la Ville (René-Léon-Jacques-Laurent).

Détroyat (Charles-Émile-Arnault-Pierre).

Calla (Pie-Jules-François-Joseph).

Herreng (Edouard-Louis-Marie).

Friol (Marie-Joseph-Alexandre).

De Mauduit Duplessis (Georges-Pierre-François-Marie).

De Gail (Henri-Dominique-Pierre).

Ricaud (Martin-Charles-Léonce).

Ruffier d'Epenoux (Marie-Félix-Olivier).

Ethis de Corny (Enguerrand).

Lacassagne (Jules-Alexis-Georges).

De Maussabré-Beufvier (Robert-Gilbert).

De Rostan d'Ancezune (Pierre-Philippe-Joseph-Marie-Pie).

Boulard (Gabriel-Lucien).

Perrin (Charles-Marie-Louis).

Le Maître (René-Léon-Aimé-Augustin).

De Buretel de Chassey (François-Marie-Henri).

Dupuy (Jules-Charles-Marie-Joseph).

Nivière (Fernand-Marie-Ernest).

Desassis (Émile-Paul-Albéric).

De Reinsch (Lucien-Joseph).

Fuchet (Eugène-Marie-Bernard).

De Thiollaz (François-Marie-Joseph).

Aulas (Pierre-Georges-Léon).

De Chérisey (Henri-Jehan-Guillaume).

Boré-Verrier (Raymond-Eugène-Anne).

Lepelletier de Rosambo (Marie-Raymond-Louis-Henri-Alain).

Bouchacourt (Louis-Joseph).

D'Ouvrier de Villegly de Bruniquel

(Raymond-Roger-Germain-Antoine).

De Pasquier de Francieu (Marie-Paul-Jean-Henri).

De Baudel (Charles).

De Dampierre (Guillaume-François-Marie-Roger-Gonzague).

Marco (Louis-Victor-Albert).

Des Courtills (Marie-René-Charles-Jean).

Ciulus (Georges).

Bacque (Jean-François).

Vuillier (Jean-Joseph).

Chambrun d'Uxeloup de Rosemont (Marie-Gilbert).

De Talhouët de Boisorhand (Raymond-Marie-Henri).

De Becdelièvre (Louis-Marie-Eric).

Sérieux (Frédéric-Auguste-Émile-William).

Mac Guckin de Slane.

De Sonis.

Lamarl.

De Gastel (Paul-Louis).

De Longaux (Marie-Etienne-Albert-Xavier-Joseph).

Nos grandes manœuvres

JUGES PAR UN OFFICIER ÉTRANGER

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne, qui est loin de se distinguer par une sympathie trop vive pour la France, publie un document qui est d'un intérêt poignant. C'est le jugement porté sur les manœuvres du 9^e corps par un officier général que nous avons tout lieu de croire le chef de la mission militaire autrichienne. Voici la traduction de ce que le journal viennois dit être « les réponses textuelles qu'on a faites aux questions posées par son collaborateur »:

— Si l'exécution des manœuvres n'a pas entièrement satisfait les officiers étrangers, leur jugement *unanime* n'en a pas moins été que l'armée française a fait des progrès énormes, non-seulement au point de vue tactique, mais encore dans les détails. C'est surtout le nouveau règlement pour l'infanterie qui nous a enchantés: l'auteur de ce règlement est le général Ferron.

— On a toujours reproché à l'armée française un certain laisser-aller dans la marche et la tenue. Y a-t-il amélioration de ce côté?

— Pour des officiers habitués à la marche et à la tenue prussiennes, il y aurait certainement encore beaucoup à redire; mais d'un autre côté *tous* les officiers étrangers ont été obligés de constater la grande discipline, le calme et les longueurs des étapes de l'armée française, ils ont *tous* reconnu les progrès faits par l'armée française.

— L'artillerie française est-elle toujours à la hauteur de son ancienne réputation?

— L'artillerie a joué un rôle important dans les manœuvres: et les officiers, les hommes et le matériel ont été dignes de leur réputation.

— On a dit que la cavalerie avait laissé à désirer?

— Je ne puis pas entrer dans des détails qui seraient trop techniques. Mais il faut dire que le terrain était plus que défavorable pour les manœuvres de cavalerie. Etant donné ce désavantage, la cavalerie a été à hauteur. Les chevaux étaient tous en excellent état.

— Avez-vous des observations à faire sur l'état sanitaire de la troupe?

— Aucune. Les soldats se portaient admirablement. Il est vrai qu'ils manœuvraient dans un pays superbe.

— On a fait de grands changements dans l'armement et l'équipement?...

— C'est pourquoi l'on ne peut porter de jugements définitifs: tout le matériel est dans une période de transformation.

— Les officiers ont-ils remarqué que l'armée s'occupe de politique?

— Jamais. Il n'y a eu aucune sympathie pour telle ou telle personne. L'armée française ne s'occupe que de son devoir.

» Les officiers étrangers ont été reçus avec la plus grande courtoisie. Le ministre de la guerre est rempli de tact. Les officiers français qui étaient attachés à nos missions se sont acquittés de leurs devoirs envers nous de la façon la plus charmante. Les populations de la Touraine, du Poitou et de l'Anjou nous ont reçus de la façon la plus cordiale! Les manœuvres françaises

Tout à coup il frémit et, s'arrêtant un instant, il chercha à faire un détour à travers champs.

La Fressie n'était plus qu'à une centaine de mètres, mais, sur sa gauche, s'élevait, sombre et noir, l'épais buisson dans lequel il s'était caché naguère en attendant sa victime.

Tuloup voyait distinctement la place qu'il avait occupée pendant plus d'une heure au milieu des épines, et, sur le chemin, il croyait apercevoir encore des traces de sang.

A cette seule pensée, il semblait à Tuloup qu'un mur de cent coudées s'élevait entre lui et le buisson, un mur que jamais il n'oserait essayer de franchir.

Et alors le misérable, tournant la tête à droite, chercha de ce côté à gagner un champ de blé et à prendre la traverse.

Mais tout à coup, au moment où il enjambait le fossé, Tuloup s'arrêta stupéfait.

Une voix de jeune fille l'interpellait derrière le buisson.

C'était Françoise Dugast qui passait à la même heure et au même lieu, de l'autre côté du chemin.

— Comment c'est vous! cria-t-elle, vous, ici, monsieur Tuloup?

Tuloup la regarda.

La jeune fille était toujours telle qu'il l'avait connue quelques mois auparavant; elle était aussi jolie qu'avant le 25 mai, et plus jolie peut-être,

car les émotions l'avaient fait pâlir et l'épreuve avait mis sur son visage cette touche incomparable qui fait la vraie distinction.

A sa vue, Tuloup se sentit plus épris que jamais, plus désireux que jamais de l'avoir pour femme, et il résolut de risquer sa dernière chance.

— Oui, c'est moi, mademoiselle Françoise, fit-il; moi qui suis guéri et qui reviens vous voir.

Et faisant quelques pas en avant, Tuloup vint se placer devant Françoise à quelques mètres en contre-bas et à la place même où Beuregard avait défendu sa vie.

Mais ses espérances ne furent pas de longue durée.

Françoise croisa les bras sur sa poitrine, et un sourire de mépris indicible effleura ses lèvres.

— Que venez-vous nous dire, monsieur Tuloup? demanda-t-elle. Avouez-vous enfin?...

M. Tuloup appela à lui tout son courage:

— Oui, s'écria-t-il, j'avoue que je vous aime toujours et plus que jamais, et que si vous voulez être ma femme...

Françoise l'interrompit du geste:

— Votre audace est grande, monsieur Tuloup! après avoir voulu prendre la vie de Jean Beuregard, vous voulez aussi lui voler sa fiancée?

Tuloup grinça des dents, ferma les poings avec rage.

— Comment, s'écria-t-il, moi qui n'ai fait que

me défendre, vous me traitez ainsi!...

— Oh! reprit Françoise en levant la main droite comme pour prendre à témoin Dieu lui-même, vous ne me trompez pas, moi, monsieur Tuloup. C'est la Providence qui nous met l'un devant l'autre à cette même place, et me permet de vous dire au moins une fois la vérité. C'est dans ce buisson que vous vous êtes cachés, le 25 mai, pour assassiner mon fiancé, Jean Beuregard, et c'est d'ici que vous vous êtes élancé pour le tuer... Niez-le donc? niez-le donc? J'en suis sûre, je le sais!

Antoine Tuloup écumait de colère et se trouvait aucun mot pour se défendre devant l'énergique accusation de la jeune fille et en face de ces épines qui semblaient se dresser devant lui comme autant de témoins accusateurs.

Poussant un cri qui retentit au loin dans les champs et dans les landes, Françoise désigna du doigt M. Tuloup:

— Le voilà, la voilà, dit-elle, son silence le confond; l'innocent est au bain et le coupable est ici! Va-t'en, misérable! va-t'en, assassin, et maudit sois-tu!

Avant que Tuloup eût pu retrouver ses sens, la jeune fille avait disparu.

(A suivre.)

nous ont laissé à tous une excellente impression. »

La *Nouvelle Presse libre* ajoute : « Le monde entier a intérêt à savoir la vérité sur l'armée française. » La France aussitôt et c'est pour cela que nous reproduisons ici avec un sentiment de joie sans mélange le jugement porté par un officier étranger sur les grandes manœuvres de 1887.

SOCIÉTÉ DE TIR

Le sympathique président de la Société de Tir, M. Doussain, venant d'avoir la douleur de perdre sa mère, le concours qui devait avoir lieu demain 2 octobre est ajourné à une date qui sera ultérieurement fixée.

COLLÈGE DE SAUMUR

Voici la liste des élèves du collège admis définitivement aux Ecoles d'arts et métiers :

Ecole d'Angers : 5°, Asselin ; 13°, Rossignol (élève du cours de vacances) ; 16°, Savin ; 26°, Joubert ; 38°, Main ; 59°, Rigolage ; 66°, Langlois.
Ecole de Châlons : 83°, Dubus.

THÉÂTRE DE SAUMUR

L'administration a l'honneur d'informer les intéressés qu'aucune entrée de faveur ne sera admise avant qu'elle ne soit contrôlée par la Direction, lundi 3 octobre, de 4 à 5 heures, au Théâtre.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale se fera entendre demain dimanche à 4 heures du soir, dans le Square du théâtre.

Programme.

1. Marche orientale.
2. *Il Delirio*, mazurka.
3. *Le Contrebandidier*, boléro.
4. *Emira*, fantaisie.
5. Air national russe.
6. *Le Flamand*, allegro.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

FÊTES DES ENVIRONS

Lundi 3 octobre, fête de la Saint-Michel, à Pontevault, dont nous avons publié le programme avant-hier.

LE YOM HA KIPPOURIM.

Mercredi soir, au coucher du soleil, a commencé le grand jeûne israélite pour le jour des expiations (Yom ha Kippourim). C'est la plus grande solennité de la loi de Moïse.

Pendant ce jeûne, la religion prescrit une abstinence complète, toutes les affaires sont suspendues et les temples sont encombrés de fidèles. Le Yom ha Kippourim dure vingt-quatre heures pleines. Hier soir, à l'apparition de la première étoile, le jeûne a cessé et les israélites se sont mis à table pour « embaïsseu », c'est-à-dire prendre en famille le repas substantiel qui suit toujours le grand jeûne. C'est ce qui explique la fermeture de quelques magasins à Angers.

LES DEUX SOLDATS BRULÉS VIFS

Les deux cavaliers du 25^e dragons qui ont trouvé la mort le 23 septembre, près de Château-Thierry, dans l'incendie d'un wagon du train n° 59 (dont nous avons parlé) appartiennent à deux familles de cultivateurs de l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

L'un d'eux, Vignerou, a ses parents domiciliés au Bourg-d'Iré ; l'autre, Olivier Jean-Baptiste Oger, était de la commune de Bouillé-Ménard.

Les corps de ces malheureux jeunes gens, retirés de dessous les cadavres des sept chevaux qu'ils étaient chargés de conduire et qui avaient tous péri, ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Nous empruntons à l'*Echo républicain de l'Aine* le texte des paroles prononcées aux obsèques des deux victimes par M. le lieutenant de Pons, du 25^e dragons, envoyé de Tours, qui conduisait le deuil :

« Messieurs, au nom du 25^e dragons, je remercie les autorités civiles, religieuses et militaires, ainsi que les habitants de Château-Thierry, réunis autour de ces cercueils pour une manifestation touchante et par un même élan de patriotisme.

« J'ai le devoir de vous dire ce qu'étaient les victimes de la catastrophe que nous déplorons. Oger et Vignerou, jeunes soldats de la classe 1885, sont arrivés au régiment il y a moins d'un an. Dès le début, ils surent conquérir par leur esprit de devoir, par leur respect de la discipline et la douceur de leur caractère, l'estime de leurs chefs et l'affection de leurs camarades.

« Devant ces tombes encore béantes, et devant la douleur de leurs parents, inclinons-nous profondément pour saluer, une dernière fois, deux modestes serviteurs de la Patrie.

« Oger et Vignerou, dans une foi chrétienne, je ne vous dis pas adieu ! mais au revoir ! »

L'ELECTION DES DEUX-SÈVRES

La *Revue de l'Ouest* apprécie de cette façon la victoire des radicaux dans les Deux-Sèvres, victoire qui est une véritable victoire à la Pyrrhus :

« L'élection de dimanche est la meilleure qu'il y ait eu depuis longtemps pour le parti monarchiste dans ce département.

« Jamais, nous le répétons, notre candidat n'avait serré de si près le candidat officiel de la République. Même au 4 octobre 1885, entre le premier de la liste de gauche et le premier de la liste conservatrice, il existait un écart de plus de deux mille voix. Cet écart s'augmentait encore au 18 octobre. Il était au 18 avril 1886 (élection Richard) de 4,550.

« Et aujourd'hui la différence n'est plus que de 1,600 ! Ces chiffres valent la peine qu'on insiste.

« Dans l'arrondissement de Melle, sur les résultats de l'année dernière, M. Aymé de la Chevrière gagne plus de deux mille voix. Dans tous les cantons de cet arrondissement, le nombre des suffrages conservateurs a augmenté, tandis que les voix républicaines diminuaient.

« Bressuire et Parthenay ont donné la majorité à M. Maurice Aymé. Ces deux arrondissements nous appartendraient sans conteste, si nous avions encore le scrutin d'arrondissement. »

Sous la rubrique : « Dernière heure », nous lisons dans le même journal :

« On prétend que M. Goirand a 1676 voix de majorité.

« C'est faux.

« Si l'on compte les votants, M. Goirand n'a pas la majorité ; si l'on compte seulement les suffrages exprimés, M. Goirand n'a pas 300 voix de majorité.

« Nous verrons demain qu'elles seront les décisions de la commission de recensement. »

M^r l'évêque de Poitiers a béni mercredi dans la chapelle du château de Verrières, en Poitou, le mariage du comte Daniel Robineau de Rochequairie avec M^{lle} Elisabeth de Boisairault d'Oyron.

Les Robineau sont une des plus vieilles familles du Bas-Poitou, connue depuis 1090 et partagée aujourd'hui en deux branches : les marquis de Rochequairie et les Robineau de la Burelière.

Parmi les alliances de cette famille, nous relevons les noms suivants : Le Loup de la Motte-Glain, de Maillé, la Tour-Landry, de Vaugiraud et Confex La Chambre. La sœur du futur a épousé M. Fernand de Charette, frère du vaillant général.

Les Fournier de Boisairault sont aussi d'origine très ancienne ; ils comptent parmi leurs ancêtres un sénéchal, plusieurs lieutenants-généraux. L'arrière-grand-père de la future est un des cinq émigrés qui ont échappé au massacre de Quiberon.

Parmi les alliances de cette famille : les d'Argenson, de Broglie, la Motte-Baracé et de Senonnes, dont les armes figurent à Versailles.

NANTES.

Jeudi soir, vers huit heures et demie, le feu prenait rue Richebourg, dans la maison occupée par M. Thériton et son successeur, M. Digo, menuisier.

Le feu a pris naissance dans l'atelier et s'est communiqué rapidement du rez-de-chaussée au 2^e étage.

Aux premiers cris d'alarme, les sapeurs-pompiers sont arrivés, et, avec l'aide des habitants du quartier et de la troupe, on a été maître du feu vers dix heures.

A minuit, l'incendie était complètement éteint.

Les dégâts sont considérables.

Pour M. Thériton, assuré à la *Générale* et au *Phénix* pour 180,000 fr., les pertes sont d'environ 80,000 fr.

M. Digo, assuré à la *Générale* et à l'*Union* pour 24,000 fr., perd à peu près cette somme.

Les autres locataires, très nombreux, perdent presque tous quelques mille francs ; le plus grand nombre 2,000, un autre 6,000.

La cause de l'incendie, c'est que le sieur Digo étant entré dans son atelier avec une lampe à pétrole munie d'un verre, a fait un faux pas et est tombé avec la lampe qui a mis le feu aux copeaux de l'atelier.

Mariage de Mademoiselle de Charette

Mardi dernier a été célébré à la Basse-Motte (Ille-et-Vilaine) le mariage de M^{lle} de Charette avec M. François d'Hannocelles. Une foule considérable, dans laquelle étaient confondus des représentants de toutes les classes de la société, se pressait dans la chapelle pour donner un témoignage de sympathie aux deux familles dont cette union resserre les liens.

M^{lle} de Charette était conduite par son père, qui portait le grand cordon de Naples avec toutes ses plaques et décorations. Elle-même avait au corsage des fleurs de lys en diamant que lui a apportées le matin S. A. R. le duc de Chartres, et sur la tête, retenant son voile de dentelles, disposé en mantille, la branche de laurier en diamants que lui a offerte le régiment des zouaves pontificaux. Son petit frère portait la longue traîne de sa robe.

Dans le cortège, on remarquait S. A. R. le duc de Chartres, portant le grand cordon du Danemark ; le comte de La Tour, représentant du roi de Naples ; toute la famille de Fitz-James, toute la famille de Charette et la famille d'Hannocelles.

Le cardinal, avant d'unir les époux et de leur donner solennellement la bénédiction envoyée télégraphiquement par le Pape, a prononcé une allocution très élogieuse, saluant toutes les gloires du régiment des zouaves, dont le drapeau, porté par le colonel d'Albion, figurait à gauche de l'autel.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Robin, vicaire à Couffé, et ancien zouave pontifical.

Toast de M^r le duc de Chartres

A la fin du repas qui a suivi la cérémonie, plusieurs toasts ont été portés. S. A. R. le duc de Chartres a porté la santé des mariés dans les termes suivants :

« Monsieur, Madame,

« Permettez-moi de porter votre santé, de vous exprimer les souhaits que vos amis dévoués et émus pressentiment pour un bonheur que vous méritez si bien. La joie générale de ce jour est un premier garant de ce bonheur pour ceux qui vous connaissent ; il en est de meilleurs : c'est votre caractère, votre foi, votre vaillance.

« Je suis chargé de vous exprimer tous les vœux de mon frère. Il aurait voulu être ici, vous le savez, Madame. Je suis fier d'être en cette circonstance l'interprète de celui qui naguère encore s'intitulait le premier serviteur de la France.

« Ces paroles sonnent bien à la Basse-Motte, dans ce séjour où l'on est sans cesse sous l'empire de deux sentiments : une ardente foi religieuse pour notre Dieu, un profond dévouement pour notre patrie.

« Serviteurs de la France, nous l'avons été tous deux, mon général, — permettez ce souvenir, — dans des circonstances bien glorieuses pour vous et pour vos compagnons, bien émouvantes pour moi, bien tristes pour tous les Français.

« Serviteurs de la France, nous l'avons été, nous le sommes encore, nous le serons toujours ! »

Le général de Charette a répondu au prince d'une voix émue ; puis il a porté un toast à Léon XIII. En terminant, il s'est adressé à M. d'Hannocelles et lui a dit :

« Vous avez un fils selon votre cœur et tel que je pouvais le désirer pour mon enfant ; il appartient au pays de Jeanne d'Arc, à cette Lorraine que ses malheurs nous rendent si chère. Appuie-toi sur le bras de cet époux, fille bien-aimée, il est dès aujourd'hui un des nôtres, il fait

partie du régiment. Je le baptise zouave. Inutile de dire quelles acclamations ont accueilli ce baptême !

Une jolie Prime, donnée gratuitement par les pharmaciens, est l'Almanach des Pâques Suisses, 64 pages illustrées, bons mots, agréables passe-temps, l'art de lire dans la main, etc., etc.

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE* ; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 1 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 1 fr. 45, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 1^{er} octobre,

SI J'ÉTAIS ROI, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Adolphe Adam.

Dimanche 2 octobre,

LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes, musique de Donizetti.

Le *MAÎTRE de FORGES*, pièce en 5 actes, de Georges Ohnet.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉB

LUNDI 3 Octobre 1887,

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. d'Ennery et Brétil, musique d'ADOLPHE ADAM.

Zéporis.....	MM. Delmas.
Mossoul.....	Delvoye.
Kadoor.....	Boussa.
Piféar.....	Stéphane.
Zizel.....	Sabin.
Némée.....	M ^{lle} Pelosse.
Zélide.....	Donx.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

VILLA PLAISANCE

Dimanche 2 Octobre, à 1 heure,

Suite du Concours de Tir

12 MAGNIFIQUES PRIX SERONT DÉcernés.

Prix du carton : 0 fr. 50 centimes.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleuries, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Estampes, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE COTISATION DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

L'Agence du **Crédit Lyonnais**, à Angers, reçoit les dépôts d'argent et délivre des **Bons à échéance** rapportant les intérêts ci-après :

A 5 ans, 5 0/0	A 18 mois, 3 0/0
A 3 ans, 4 1/2	A 12 mois, 2 1/2
A 2 ans, 4 0/0	A vue, 2 0/0

RHUM CARDINAL

1^{re} MARQUE MARTINIQUE

83, quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS PARTOUT.

Bonnes conditions.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant

le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,

PALÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération

du SANG. Il convient à toutes les personnes

d'une constitution languissante ou affaiblies par

le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

Infailible ! Inoffensif !

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉREVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, 33.

A VENDRE

LA BELLE

Métairie de Repenou

Située communes de Genneton, et, par extension, de Saint-Maurice-la-Fougereuse, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres),

D'une contenance de 81 hectares 14 ares 74 centiares.

L'ÉTANG DE SAINT-NICOLAS

Situé dites communes de Genneton et de Saint-Maurice-la-Fougereuse,

D'une contenance de 10 hectares 33 ares 33 centiares.

LA BORDERIE DU Puits-SALÉ

Située commune de Genneton, Contenant 7 hectares 60 ares 80 centiares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M^r FOURRIER, notaire, et, pour visiter les lieux, aux fermiers qui les exploitent.

A VENDRE

Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOURBEAU, à Saint-Lambert. (589)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER DE SUITE

GRANDE ET BELLE

MAISON

Donnant place Saint-Pierre, au coin de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

3 écuries, remise, cour avec volière, grandes caves voûtées.

S'adresser à M^r GAGNAGE, notaire, rue Beaurepaire, 17. (663)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Rue du Puits-Tribouillet, n° 6,

AVEC ÉCURIES & REMISE

S'adresser à M^{rs} PICHON, à Sainte-Anne de Nantilly, ou à M^r GAUTIER, notaire. (653)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A VIS

M. HENRI EICHE, demeurant à Saumur, 27, rue de l'Hôtel-Dieu, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} octobre 1887, il fera, pour son compte personnel, tout accord et réparations de pianos, aux prix les plus réduits.

Les douze années passées dans la maison MERCIER-FISCHER, de Saumur, sont, pour le public musicien, la meilleure garantie qui puisse lui être offerte.

Saumur, le 16 septembre 1887.

H. EICHE (sujet Russe.)

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 160 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

LA Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON G. FISCHER

FONDÉE EN 1846.

M^{me} MERCIER-FISCHER, Succ^r.

Représentant de la maison PLEYEL, WOLFF et C^o, Place de la Bilange, SAUMUR.

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE, ETC.

Abonnements d'Accords et de Musique.

M^{me} MERCIER-FISCHER a l'honneur de prévenir sa clientèle que M. L. EICHE ne fait plus partie de sa maison et qu'il est remplacé par un accordeur de la maison PLEYEL.

Les abonnements d'accords continueront et dans de meilleures conditions.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 238 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 40 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1887.

Valours au comptant	Closure préc ^{de}	Dernier cours.	Valours au comptant	Closure préc ^{de}	Dernier cours.	Valours au comptant	Closure préc ^{de}	Dernier cours.	Valours au comptant	Closure préc ^{de}	Dernier cours.
3 %	81 65	81 60	Est	797 50	797 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	517 50
3 % amortissable	85 30	85 37	Paris-Lyon-Méditerranée	1236 25	1236 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529	529	Est	388 50	389 75
4 1/2 %	102 40	102 40	Midi	1155	1152 50	1865, 4 %	520 50	519	Midi	395 25	396
4 1/2 % (nouveau)	169 10	169 05	Nord	1541 25	1536 25	1869, 3 %	411 75	411 50	Nord	404	403
Obligations du Trésor	512	508	Orléans	1225	1227 50	1871, 8 %	392 50	392 25	Orléans	395	395
Banque de France	4170	4140	Ouest	880 25	882 50	1875, 4 %	524	523	Ouest	394	394
Société Générale	460	460	Compagnie parisienne du Gaz	1225	1 30	1876, 4 %	526 50	521	Paris-Lyon-Méditerranée	394	393
Comptoir d'escompte	1026 25	1023	Canal de Suez	1997 50	1995	Bons de liquid. Ville de Paris	531 50	531	Paris-Bourbonnais	393	394
Crédit Lyonnais	587 50	587 50	C. gen. Transatlantique	527 50	526 25	Obligations communales 1879	479 50	479	Canal de Suez	590 50	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1366 25	Russe 5 0/0 1870	99 05	99 40	Obligat. foncières 1879 3 %	482 50	482	Panama 6 0/0	439	439
Crédit mobilier	312 50	315				Obligat. foncières 1 1/2 3 %	381 75	381 50			
Canal Inter.-Panama	368 25	365									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	»	»	»	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	»	»	»	
Nantillyhalte.	»	7 03	8 27	10 44	»	4 26	8 43	»	»	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	»	»	»	
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	8 56	»	»	»	
Montreuil(a)	»	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 53	9 08	»	»	
(départ.)	»	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	»	»	
Thouars	»	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	»	»	
Loudun	»	»	8 10	»	»	2 52	»	9 59	»	»	
Poitiers	»	»	16 33	»	»	»	»	12 12	»	»	

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS							TOURS - SAUMUR - ANGERS							
STATIONS	Dire. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Dire. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	Langeais	2 09	5 45	8	12 13	2 49	6 08	9 30
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54	10 34
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	Saumur(a)	»	6 43	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34
Saumur(a)	»	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	(départ.)	»	6 55	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40
(départ.)	»	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 25	»
Varennes	»	3 27	8 05	9 48	1 01	4 45	St-Clément	»	7 16	9 31	1 31	»	7 32	»
Port-Boulet	»	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	»	7 39	»
Langeais	»	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	La Ménitrie	»	7 24	9 53	1 45	»	7 48	11 54
Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 26	6 35	Angers	»	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 32

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.